



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations

Privas, le **26 AOUT 2011**

Service Surveillance de l'Animal et
Environnement

Unité Environnement

Bureau de la gestion Administrative des
Installations Classées pour la Protection de
l'Environnement

Affaire suivie par : Melle Aude RAFFESTIN
Tél : 04.75.66.53.56
aude.raffestin@ardeche.gouv.fr

Référence : EN1101565-PAPETERIE CANSON
S.A.S.-1991/0036-ANNONAY

***RECEPISSE DE DECLARATION DE CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A AUTORISATION***

LE PREFET DE L'ARDECHE,

Prend acte de la déclaration de cessation d'activité déposée le 24 août 2011 par la société PAPETERIE CANSON S.A.S., autorisée par arrêté préfectoral n°2006-200-9 du 19 juillet 2006 à exploiter la papèterie du site de Faya sur le territoire de la commune de Annonay.

Pour le Préfet et par délégation,
La chef de l'unité environnement,

Anne-Marie REME

Copie à : M. Christian LASAGNI, DREAL Rhône-Alpes, unité territoriale Drôme-Ardèche

PAPETERIE CANSON S.A.S.
M. HERMAN, Directeur des Services Techniques
B.P. 120
07104 ANNONAY